



LES CORDELIERS

— ENSEMBLE SCOLAIRE —

Dinan Sup · Campus

LIVRET D'ACCUEIL des Formations en ALTERNANCE

Nom et Prénom de l'Apprenti.e :



Date de mise à jour du document de liaison : Juin 2023

La certification qualité a été délivrée, au CFA ECB,
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation ; actions de formation par apprentissage

Table des matières

I. LE CFA ECB	4
A. PRESENTATION DU CFA-ECB.....	4
B. LE PROJET DU CFA-ECB.....	4
C. INFORMATIONS GENERALES.....	4
II. UFA LES CORDELIERS ENSEMBLE SCOLAIRE – DINAN SUP CAMPUS	5
A. PRESENTATION DE L’UFA : ENSEMBLE SCOLAIRE LES CORDELIERS – DINAN SUP CAMPUS.....	5
B. LES MISSIONS DE L’UFA.....	6
C. INFORMATIONS GENERALES :.....	6
III. NOTRE EQUIPE PEDAGOGIQUE	7
Voir livret d’apprentissage.....	7
IV. NOS ACCOMPAGNEMENTS	7
A. AIDE A LA RESTAURATION.....	7
B. AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE	7
C. ACCOMPAGNEMENT ADAPTE POUR L’ALTERNANCE.....	8
D. L’ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	9
V. NOS RESSOURCES – NOS LOCAUX	11
A. LA PLATEFORME PRONOTE.....	11
B. LES RESSOURCES INFORMATIQUES.....	11
C. LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	11
D. LES LOCAUX	12
1. Consignes de sécurité en cas d’incendie	12
2. Procédure d’évacuation	12
3. Consignes de sécurité en cas de confinement	12
4. Plan de Notre Dame de la Victoire – Dinan Sup. Campus	13
VI. LE DEROULEMENT DE VOTRE PARCOURS	14
A. SUIVI PEDAGOGIQUE.....	14
B. EVALUATIONS.....	14
C. SUIVI EN ENTREPRISE	15
VII. REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES	15

Se former par l'apprentissage, c'est prendre l'avantage !

NOS AXES POUR UNE VISION COMMUNE

En référence à l'enseignement social de l'Eglise, le lien fort entre les CFA et UFA avec les entreprises est essentiel du fait même de cette formation. Il permet d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être en alternant périodes de formation pratique en entreprise et périodes de formation théorique :

L'apprentissage, une contribution originale au développement intégral de toute personne :

- Sensibiliser l'entreprise aux valeurs portées par l'établissement et chercher à articuler leurs projets respectifs dans les modalités de collaboration et dans les services rendus mutuellement au profit de l'éducation des personnes
- Valoriser, dans les propositions éducatives et pédagogiques, le travail comme moyen de s'accomplir personnellement et socialement
- Promouvoir au niveau d'un établissement, ou d'un réseau d'établissement, les passerelles permettant les changements de parcours et les mobilités possibles.

L'apprentissage, une voie de créativité et d'innovation au service du développement des personnes et de la société :

- S'appuyer sur l'apprentissage pour développer des pratiques collaboratives au sein de la communauté éducative
- Organiser des événements, des manifestations, des projets avec les entreprises, associations, services publics, valorisant le travail des apprentis
- Favoriser et partager les expériences en faveur de l'entrepreneuriat.

L'apprentissage, une voie de développement par l'articulation monde scolaire-monde du travail

- Développer au sein de tous les établissements l'ouverture sur le monde professionnel par la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs économiques des territoires
- Travailler avec les entreprises accueillant des apprentis sur les fondamentaux d'une formation en alternance : éduquer pour former et former pour éduquer
- Entretenir et promouvoir la connaissance du monde du travail pour tous les formateurs et mieux connaître l'environnement social du jeune afin de mieux l'accompagner.

I. LE CFA ECB

A. PRESENTATION DU CFA-ECB

Le CFA ECB, c'est 46 unités de formation par apprentissage en Bretagne et plus de 147 formations proposées.

B. LE PROJET DU CFA-ECB

« L'accompagnement des apprentis est inscrit dans nos gènes, c'est notre marque de fabrique. C'est aussi le projet structurant de l'Enseignement Catholique « accompagner chaque individu pour son épanouissement de citoyen et l'aider à grandir ».

Précisément, le choix de l'alternance permet au jeune de grandir et de se préparer à entrer dans le monde professionnel avec les meilleurs atouts.

Notre vocation est de lui donner les compétences qui lui permettront de progresser et se diriger tout au long de sa vie professionnelle.

L'entrée dans le monde professionnel doit être accompagnée car elle peut être lourde de conséquences sur la suite d'un parcours. »

C. INFORMATIONS GENERALES

Adresse : 9 rue Franz HELLER 35000 RENNES

Téléphone : 02.22.06.06.13



II. UFA LES CORDELIERS ENSEMBLE SCOLAIRE – DINAN SUP CAMPUS

A. PRESENTATION DE L'UFA : ENSEMBLE SCOLAIRE LES CORDELIERS – DINAN SUP CAMPUS

Le centre de formation « UFA Les Cordeliers ensemble scolaire – Dinan Sup Campus », c'est un projet éducatif animé par la volonté d'un enseignement de qualité et le désir d'aider l'élève à mettre en évidence l'ensemble de ses talents.

L'ensemble scolaire Les Cordeliers, c'est 3 sites regroupant la scolarité des élèves / étudiant.e.s de la maternelle au bac + 3 :

- Site Duguesclin, pour les classes de maternelle et primaire
- Site Notre Dame de la Victoire, pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} du collège et le campus Dinan Sup,
- Site Les Cordeliers, pour les autres niveaux du collège (4^{ème} et 3^{ème}) et le lycée.

L'ensemble scolaire, c'est aussi 2 300 élèves/étudiant.e.s, 140 professeurs, 20 formateurs professionnels et 60 personnels d'établissement.

Le pôle d'enseignement supérieur représente 210 étudiants, répartis sur les formations :

- BTS: Communication, NDRC (Négociation et Digitalisation de la Relation Clients), MCO (Management Commercial Opérationnel) en apprentissage et Professions Immobilières en alternance
- Bac +3 au titre du RNCP : Bachelor Responsable Marketing et Communication

B. LES MISSIONS DE L'UFA

- Dispenser aux apprentis un enseignement professionnel théorique et pratique en adéquation avec la formation dispensée en entreprise. Mettre tout en œuvre pour délivrer les enseignements nécessaires à la préparation du diplôme visé.
- Assurer la coordination entre la formation qu'il dispense et celle assurée en entreprise. Accueillir, suivre et aider l'apprenti.e tout au long de sa formation.
- Désigner un formateur – tuteur chargé d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage en entreprise.
- Organiser et effectuer au minimum deux visites par an.
- Diffuser aux entreprises tous les documents pédagogiques pour suivre la progression de l'apprenti.e (bulletins...)
- Fournir le livret d'apprentissage tous les renseignements permettant à l'entreprise et à l'apprenti.e de suivre l'assiduité, le travail et les résultats de celui-ci.
- Veiller à l'inscription de l'apprenti.e, en temps voulu à l'examen, objet du contrat.
- Organiser une réunion annuelle réunissant l'apprenti.e, le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique.
- Assurer le secrétariat pédagogique et administratif de la formation et informer régulièrement l'entreprise des absences de l'apprenti.e en cours.
- Dresser régulièrement un bilan de la formation afin d'en améliorer la qualité.

C. INFORMATIONS GENERALES :

Site **Notre-Dame de la Victoire**,
27 rue Jean Jaurès 22 100 DINAN

Téléphone : 02.96.85.89.00



III. NOTRE EQUIPE PEDAGOGIQUE

Voir livret d'apprentissage

IV. NOS ACCOMPAGNEMENTS

A. AIDE A LA RESTAURATION

Un appui financier des branches professionnelles permet une réduction du coût de la restauration, le montant de celle-ci dépend de chaque branche professionnelle. [Voir grille tarifaire](#)

B. AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis s'adresse à tous les apprentis d'au moins 18 ans en contrat d'apprentissage. Elle a pour objectif de faciliter leurs déplacements entre leur domicile, leur CFA et leur employeur.

Cette aide peut vous être versée directement, si vous avez déjà payé la facture ; soit être versée à votre auto-école afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.



Dinan Sup. Campus Les Cordeliers, ensemble scolaire aide ses apprenti.e.s

Les 3 conditions requises au moment de la demande :

- Le contrat d'apprentissage doit être signé
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- Renseigner le formulaire de demande d'aide au financement du Permis B pour les apprentis (nous le demander)

A noter :

L'aide est cumulable avec toutes les autres aides que vous percevez, y compris les prestations sociales.

Si vous avez déjà bénéficié de cette aide auparavant mais que vous n'avez pas pu obtenir votre permis, vous ne pourrez pas bénéficier de l'aide une 2nde fois.

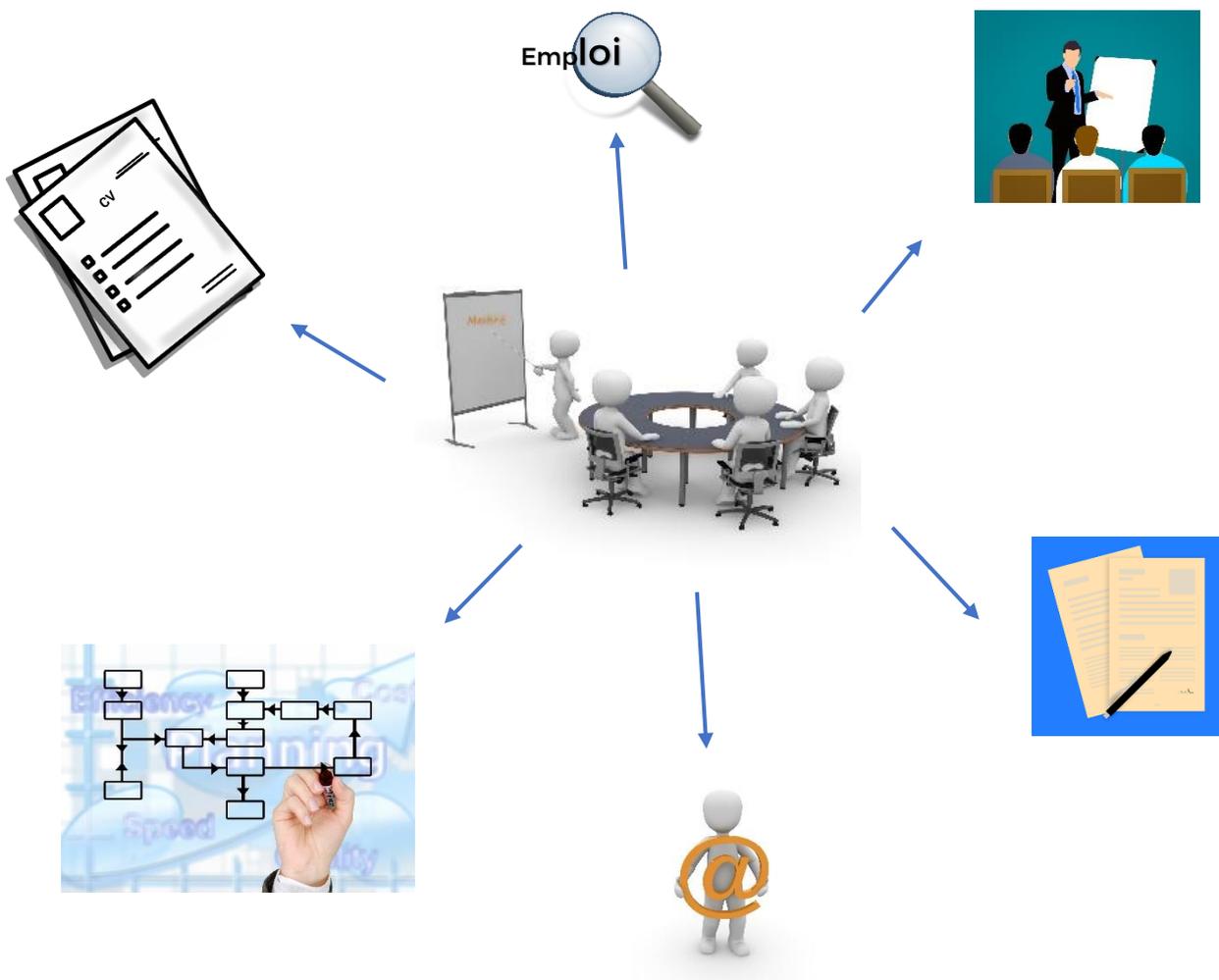
C. ACCOMPAGNEMENT ADAPTE POUR L'ALTERNANCE

Dans le cadre des recherches d'entreprise, l'UFA met en place des journées d'accompagnement pour les apprenti.e.s :

- Comment trouver un contrat d'apprentissage ?
- Comment faire un bon CV ?
- Comment faire une bonne lettre de motivation ?
- Comment préparer les entretiens d'embauche ?

Autant de notions abordées pour mettre en évidence les compétences des apprenti.e.s et les aider dans leur recherche.

L'UFA organise également des Job dating pour favoriser les rencontres entre apprenti.e.s et les entreprises.



D. L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Loi « Avenir professionnel » : les mesures pour l'emploi des personnes handicapées

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » apporte plusieurs évolutions dans le champ du handicap. L'objectif principal est de favoriser le taux d'emploi direct et durable des personnes en situation de handicap.

Les mesures pour les personnes en situation de handicap

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » met en place des règles spécifiques s'appliquant aux travailleurs handicapés dans les entreprises, notamment en matière d'accès à la formation et de conditions de travail.

Majoration du Compte personnel de formation

Le Compte personnel de formation (CPF) est monétisé en euros dès le 1er janvier 2019 avec des droits majorés (800 € par an plafonnés à 8 000 €) pour les usagers des établissements et services d'aide par le travail. Une majoration de l'alimentation des droits pour tout bénéficiaire de l'obligation d'emploi est définie par le décret n°2019-566 du 7 juin 2019 [13])

Accès à la formation facilité dans les CFA

Chaque CFA aura un référent handicap et percevra une aide supplémentaire pour chaque apprenti en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi. (L5213-6-1 CT [14]). L'objectif à terme est d'arriver à 6% d'apprentis handicapés dans les CFA en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la loi Pénicaud :

- Assouplissement global de l'apprentissage
- Entrée en apprentissage tout au long de l'année
- Durée du contrat d'apprentissage adaptable
- Soutien renforcé avec une modulation de la prise en charge du contrat d'apprentissage par les OPCO

Accès au télétravail facilité

Le recours au télétravail est renforcé. En effet, tout refus d'un employeur devra être motivé. Lorsque l'employeur refuse la demande de recours au télétravail formulée par un travailleur handicapé ou un salarié proche aidant, il devra désormais systématiquement motiver sa décision et, le cas échéant, l'accord collectif ou la charte élaborée par l'employeur encadrant le télétravail devra définir les modalités d'accès des travailleurs handicapés à une organisation en télétravail en vue de favoriser leur insertion professionnelle ou leur maintien en emploi. (L1222-9 CT [15])

Livret d'accueil – Formations en alternance

Démarche de reconnaissance simplifiée

Lorsque le handicap d'une personne est irréversible, la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) est attribuée de façon définitive. (L5213-2CT [16])

Référente Handicap :

Ericka GUILLEMOT-PISSARD

ericka.guillemot-pissard@cordeliers.fr

V. NOS RESSOURCES – NOS LOCAUX

A. LA PLATEFORME PRONOTE

L'UFA Les Cordeliers, ensemble scolaire – Pôle Sup met à votre disposition une plateforme pédagogique PRONOTE vous permettant d'avoir accès à de nombreuses ressources.

Vous y trouverez notamment :

- Votre profil
- Le cahier de texte
- Vos notes (relevés et bulletins)
- Vos compétences
- Votre emploi du temps
- Vos documents administratifs (certificat de scolarité)
- Nos communications

B. LES RESSOURCES INFORMATIQUES

Vous pouvez aussi accéder avec votre mot de passe et votre identifiant personnel aux réseaux avec :

- Les différents postes informatiques du Pôle Sup – 3 salles informatiques
- Votre ordinateur portable personnel en Wifi

Des imprimantes sont à votre disposition si vous le souhaitez, pour cela vous devez alimenter votre compte personnel impression. Le paiement en ligne est disponible depuis l'Espace famille sur notre site.



C. LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Un centre documentaire et d'informations est à disposition des apprentis.

- Des revues professionnelles
- Des livres thématiques
- Des livres scolaires par matières
- Une base de données documentaire
https://pmb.cordeliers.fr/victoire/opac_css/

Une documentaliste est présente (30h/semaine) pour les conseiller dans leurs recherches.

D. LES LOCAUX

Voir plan ci-après

1. Consignes de sécurité en cas d'incendie

1 - Eviter au maximum de créer des courants d'air qui aggravent un incendie ; donc fermer les fenêtres

2 - Bien se rappeler qu'avant de se diriger vers l'extincteur, il faut d'abord assurer l'évacuation et donc la sécurité des élèves (compte-tenu, bien sûr, du lieu et de la gravité du "sinistre")

3 - Le professeur est responsable de la sécurité des élèves. C'est à cela qu'il doit penser et donc, en premier lieu, faire sortir les élèves

4 - L'évacuation est obligatoire à chaque déclenchement de sirène

Si en raison d'une situation particulière de sinistre, une classe se trouve isolée et ne peut trouver de sortie :

- Bien fermer les issues (portes) et calfeutrer avec chiffons...
- Par l'extérieur (fenêtres), appeler à l'aide

2. Procédure d'évacuation

1. Faire évacuer en ordre et en silence, sans précipitation (le professeur sort le dernier), classe par classe (la classe la plus proche du "sinistre" sortant la première ; les autres suivent au fur et à mesure). Le professeur veille à la circulation des élèves pour éviter : panique aux portes, "bouchon" ou chute dans l'escalier. Les cartables sont laissés dans la classe

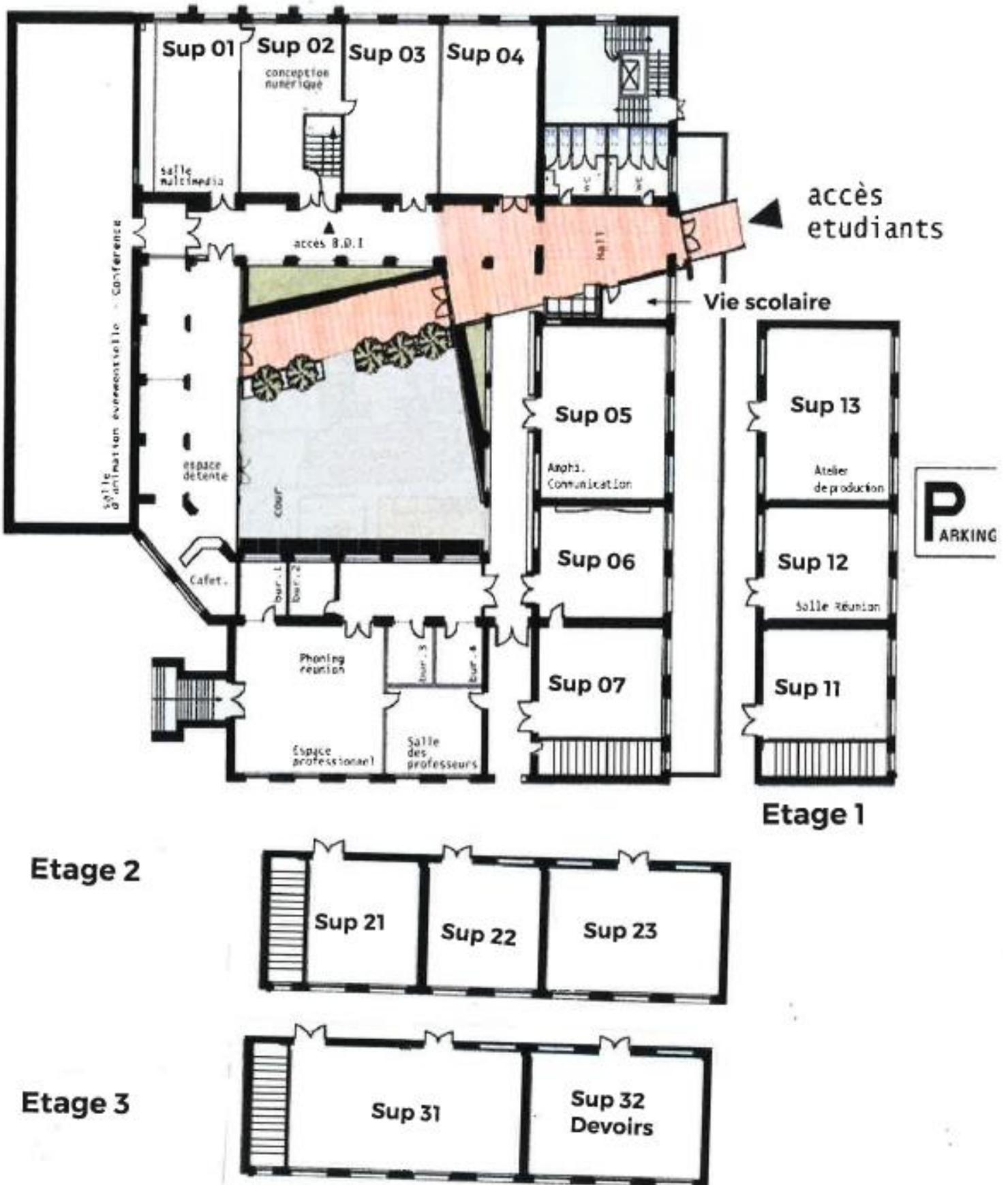
2. Après évacuation, sur le point de rassemblement, (plan affiché dans les salles), le professeur compte ses élèves (il doit faire l'appel). Ceci nécessite le contrôle rigoureux des absences au début de chaque cours : savoir combien d'élèves sont présents.

3. Consignes de sécurité en cas de confinement

Lorsque vous entendez la sonnerie et non la sirène pendant 2 minutes, vous devez impérativement :

- Rester en salle de classe
- Fermer les portes et fenêtres
- Allumer votre portable et écouter les informations
- Consulter la messagerie de l'établissement
- Attendre les instructions et le message de la fin de l'alerte

4. Plan de Notre Dame de la Victoire – Dinan Sup. Campus



VI. LE DEROULEMENT DE VOTRE PARCOURS

A. SUIVI PEDAGOGIQUE

Le responsable de formation fera, par période de présence de l'apprenti.e en centre de formation, un entretien individuel pour relire la fiche de synthèse entre le centre de formation et l'entreprise.

Objectifs :

- Connaitre les tâches de l'apprenti.e en entreprise
- Valider le positionnement des tâches avec les savoirs associés
- Relire les commentaires du maître d'apprentissage
- Faire une médiation avec l'apprenti.e

B. EVALUATIONS

Notre suivi pédagogique permet d'évaluer, régulièrement, votre progression.

Vous serez évalué, chaque mois, à l'écrit et à l'oral, au regard de la progression pédagogique.

Principes

- Mettre en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation. Elles peuvent correspondre à des interrogations écrites ou orales.
- Déclencher l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours de l'apprenti. (Une évaluation complémentaire peut-être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées).

Caractéristiques

- Les évaluations concourent à contrôler les compétences constructives des activités type du référentiel et des compétences transverses et transférables.
- Elles indiquent la conformité ou la non-conformité des productions de l'apprenti au regard de critères issus du référentiel.

C. SUIVI EN ENTREPRISE

Deux fois par an, des échanges auront lieu entre le CFA, le maître d'apprentissage et vous.

Ces rencontres permettent de faire le point sur :

- Les missions confiées,
- Le travail réalisé,
- Votre place dans l'entreprise,
- Votre progression pédagogique,
- Les axes d'amélioration et les objectifs à fixer.

Elles permettent également de fournir au maître d'apprentissage les critères d'appréciation et les objectifs nécessaires pour votre évaluation.

Pour se faire, il vous sera remis un livret d'apprentissage qui vous suivra tout au long de la formation.

Par ailleurs, un suivi particulier sera mis en place en cas de difficultés rencontrées en entreprise.

Nos actions pour limiter les ruptures de contrat :

- Une communication permanente entre vous et nous
- Un suivi de votre parcours scolaire
- Un accompagnement accru en cas de perte d'entreprise pour vous placer dans une autre entreprise
- Assurer un suivi des réclamations en y apportant des réponses claires et rapides

VII. REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES

Le règlement intérieur du CFA, le règlement intérieur des Cordeliers et les conditions générales sont présentées aux apprentis en début d'année et aussi mis à disposition sur l'intranet. Chaque apprenti déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et signe cet engagement.

Référente Médiatrice :

Madame BADOUAL

marina.badoual@cordeliers.fr

**Dinan Sup . Campus
LES CORDELIERS
et toute l'équipe pédagogique
vous souhaite
une bonne réussite**

